

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 février 2025

---

RENFORCER LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE À MAYOTTE  
- (N° 864)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 279

présenté par

Mme Panot, Mme Hignet, M. Laisney, Mme Mesmeur et M. Le Coq

à l'amendement n° 91 de M. Rimane

-----

**TITRE**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.